



CH-3003 Berne, OFAC

Courrier A

Selon liste des destinataires

Référence du dossier: OFAC / 361.21-LSGG/00014/00003

Votre référence:

Notre référence: tra

Dossier traité par: Alexandre Triverio

Berne, le 17 juillet 2014

Aéroport de Genève – Demande d'approbation des plans – Aile Est

L'engagement du requérant du 20 septembre 2013

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure citée en exergue, nous vous prions de prendre note de ce qui suit.

Par courrier du 20 septembre 2013, l'Aéroport International de Genève (AIG) a indiqué à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) s'engager formellement à ne pas prendre en charge simultanément plus de six avions sur les positions n° 14 à 19 prévues dans le cadre du projet de l'Aile Est. L'AIG a précisé que cette limitation d'exploitation ne pourra comporter d'exception que dans le cas où d'autres positions sur le tarmac viendraient à être rendues provisoirement indisponibles à raison de travaux. Le requérant a suggéré que cet engagement fasse l'objet d'une charge dans la décision d'approbation des plans, indiquant que le réexamen de cette charge ne pourra intervenir, cas échéant, qu'après adoption de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève.

Par la présente, nous informons l'ensemble des parties à la présente procédure que cet engagement sera repris sous forme de charge dans le dispositif de la décision statuant sur la demande d'approbation des plans des salles d'embarquement de l'Aile Est avec le libellé suivant :

« L'exploitant de l'aéroport ne pourra pas prendre en charge simultanément plus de six avions sur les positions n° 14 à 19 prévues dans le cadre du projet de l'Aile Est. Cette limitation d'exploitation ne pourra comporter d'exception que dans le cas où d'autres positions sur le tarmac viendraient à être rendues provisoirement indisponibles à raison de travaux. L'exploitant de l'aéroport ne pourra pas demander une modification de ces modalités d'exploitation avant l'adoption par le Conseil fédéral de la fiche du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) de l'aéroport de Genève. »

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

Adresse postale: 3003 Berne

Siège: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Tél. +41 58 465 80 39, fax +41 58 465 80 32

info@bazl.admin.ch

www.ofac.admin.ch



C O O . 2 2 0 7 . 1 1 1 . 2 . 8 6 0 3 5 0

Cette charge fera partie de l'ensemble des droits et obligations liés à la décision rendue à l'issue de la procédure en cours. Elle sera ainsi juridiquement contraignante pour l'exploitant de l'aéroport de Genève et créera une obligation au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021).

Par ailleurs, nous vous informons également que cette charge ne pourra être supprimée ou modifiée uniquement au terme d'une nouvelle procédure administrative sanctionnée par une décision au sens de l'art. 5 PA. Cette nouvelle décision pourra faire l'objet d'un recours conformément aux articles 44 et suivants PA.

En espérant que ces précisions puissent s'inscrire dans un dialogue constructif entre l'AIG et les opposants et en restant à disposition pour toute question ou remarque, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Marcel Zuckschwerdt, vice-directeur
Chef de la division Stratégie et politique
aéronautique



Alexandre Triverio, juriste
Section Plan sectoriel et installations

Liste des destinataires :

- Aéroport International de Genève, Direction générale, Case postale 100, 1215 Genève 15.
- Noé21, Quai Charles Page 19, 1205 Genève.
- Les Verts genevois, Rue des Voisins 14, Case postale 345, 1211 Genève 4.
- Les Verts genevois, section du Grand-Saconnex, p.a. Tristan Balmer Mascotto, Rue Gradiol 12, 1218 Le Grand-Saconnex.
- WWF Schweiz, Hohlstrasse 110, Postfach, 8010 Zurich.
- WWF Genève, Rue de Villereuse 10, 1207 Genève.
- ATE-Genève, Rue de Montbrillant 18, 1201 Genève.
- ATCR-AIG, CP 1722, 1211 Genève 1.
- ARAG, p.a. Me Gérald Page, Grand-Rue 23, 1204 Genève.
- Ville de Vernier, CP 520, 1214 Vernier.
- Claudia Tufo Drammeh, Rue François-Durafour 13, 1220 Les Avanchets.
- Lysiane et Kim Hülser, Rue des Bugnons 14, 1217 Meyrin.
- Maja Lüscher et Jean-Bernard Billeter, Chemin de l'Etang 34, 1219 Châtelaine-Vernier.
- Raphaelle Scheim et Georges Nosal, Chemin des Coudriers 11, 1216 Cointrin.